

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame DOMANSKI-NEUVILLE
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4100 SERAING, rue de la Chatqueue n° 163

Le terrain concerné est situé à MANHAY/4^{ème} Division/MALEMPRE, rue du Monument et cadastré Section A n° 306 E

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale
et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation
« VANDERMEIREN » autorisé en date du 10 février 1998 :

- Article 3.2 et 3.3 : Accès garage et zone de cour ouverte : La pente d'accès à l'habitation depuis la voirie n'est que de 2 % ;
- Article 6.2 : Murs en élévation : Pierres et bardage en bois brûlé ;
- Article 6 : Toitures : Couverture en tôle métallique de ton gris anthracite ;
- Article 7.1 : Verticalité des ouvertures : Présence de baies horizontales ;
- Article 7.2 : Rythme : Façade avant assez fermée vu son orientation au Nord.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :
Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18
– Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 juin 2020 au 22 juin 2020 au Collège communal :
-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

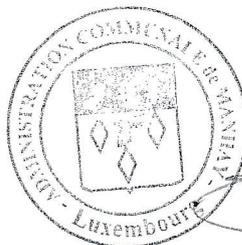
-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 03 juin 2020.

La Directrice générale,



S. MOHY



Pr le Bourgmestre empêché,
Le Premier Echevin délégué,



G. HUET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire